

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mars à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle culturelle et festive de St Julien le Petit, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel BIDAUD

Date de convocation du Conseil Communautaire : 20 mars 2025

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Non pourvu
34	22	6	6	0	1

Membres présents : ANOMAN Matthieu, BIDAUD Jean-Michel, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, GORGE Christine, DELEFOSSE Laurent, DUGAY Marie, DUMONT SAINT PRIEST Hubert, ECHASSERIEAU Vincent, GASCHET Gérald, GAGNAIRE Gilles, , LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, ROUGIER Serge, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, THEYS Michel.

Membres ayant donné pouvoir : BAUDEMONT Dominique à MARQUES Evelyne - BESNIER Michelle à LENOBLE Monique - BOUR Coline à SIMON Philippe – LOURADOUR Patricia à PLAZANET Mélanie – MALET Patrick à MUZETTE Thierry – SUDRON Frédéric à CHABANAT Christine

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : COLIN Juliana, COUPET Georges, GASCHET Gérald, GORA Richard, LEVET Elise, SIMON Isabel

Secrétaire de séance : LEBLANC Christian

FINANCES

Délibération n° C29-2025 : Compte administratif 2024 – budget annexe ZAE des Rivières de Bussy

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31 et L.1612-12 ;

Vu le CGCT et notamment son article L2121-14 relatif à la présidence de la séance ;

M. Jean-Michel BIDAUD est désigné comme Président pour présider la séance.

Le Président de séance présente, aux membres du Conseil Communautaire, le Compte Administratif 2024 du Budget annexe ZAE des Rivières de Bussy de la Communauté de communes dressé par Jean-Pierre BOSDEVIGIE, Président après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Il s'agit de :

- Lui donner acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	0,00	G	0,00
	Section d'investissement	B	0,00	H	0,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	2 099,43
	Report en section d'investissement (001)	D	119 686,40	J	0,00
		(si déficit)		(si excédent)	
		(si déficit)		(si excédent)	
		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		=A+B+C+D	119 686,40	=G+H+I+J	2 099,43
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F	0,00	=K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E	0,00	=G+I+K	2 099,43
	Section d'investissement	=B+D+F	119 686,40	=H+J+L	0,00
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F	119 686,40	=G+H+I+J+K+L	2 099,43

les élus communautaires décident, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 28 voix pour :

- D'APPROUVER le Compte Administratif 2024 pour le budget annexe ZAE des Ribières de Bussy comme présenté

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 28 mars 2025
Le Président,
Jean-Michel BIDAUD

Acte rendu exécutoire le : 08 AVR. 2025
Publié le : 08 AVR. 2025

